

CSE CENTRAL VOYAGEURS

Cfdt: FGTE
CHEMINOTS

LA CFDT INTERPELLE JEAN-AIMÉ MOUGENOT, NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SNCF VOYAGEURS



EXPLICATIONS

Le 29 Juillet dernier, Jean-Aimé Mougenot a été nommé Directeur Général de SNCF Voyageurs en remplacement de Christophe Fanichet. Après l'arrêt du projet D30, et dans le cadre de sa prise de fonctions, Jean Castex a transmis à Jean-Aimé Mougenot une feuille de route visant à transformer la SA Voyageurs.

INVITÉ AU CSE CENTRAL VOYAGEURS DU 15 SEPTEMBRE, JEAN-AIMÉ MOUGENOT A PRÉSENTÉ SES INTENTIONS (CONCURRENCE, COMPÉTITIVITÉ, STRUCTURATION DE LA SA VOYAGEURS, ÉTÉ 2026...). CETTE RENCONTRE A ÉTÉ L'OCCASION POUR LA CFDT CHEMINOTS DE L'INTERPELLER SUR QUELQUES SUJETS D'URGENCE.

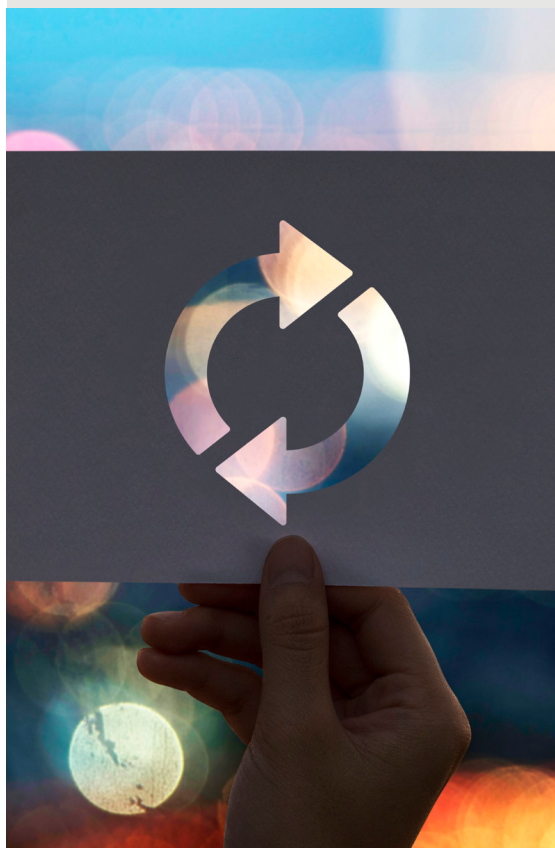
SÉCURITÉ :

L'accident de Bully-Les-Mines ou encore celui du 11 septembre entre Rouen et Caen ont bouleversé le corps cheminot et nous rappellent à quel point la sécurité ferroviaire n'a pas de prix. Sécurité de l'exploitation, santé au travail, sureté... doivent être la boussole de l'entreprise et ne doivent souffrir d'aucune remise en question financière, il faut :

- Accélérer le plan de sécurisation des passages à niveau
- Rénover et sécuriser le réseau
- Effectuer un état des lieux des boucles de rattrapage supprimées au fil des réorganisations
- Former de manière globale et cossue à la sécurité, à l'embauche et tout au long de la carrière. Abolir l'EAS, les aptitudes uniquement 3S, maintenir les Tâches Critiques de Sécurité dans le cadre de STI-OPE

EMPLOI :

Depuis plusieurs mois, les cheminotes et cheminots de la Sa Voyageurs, sédentaires comme roulants, sont confrontés à de nombreuses difficultés liées directement au niveau d'emploi par métier ou encore territoire. RPS en augmentation, contournement de la réglementation du personnel en matière de temps de travail, refus de congés et de temps partiel, polycompétence à outrance et non négociée ...





DE NOMBREUX GROUPES DE TRAVAIL ONT ÉTÉ DÉCLENCHÉS SUR DÉCISION DE LA SA VOYAGEURS, IL FAUT DORÉNAVANT METTRE EN ŒUVRE. LA CFDT DEMANDE:

- Que le niveau d'emploi soit calculé et présenté par périmètre d'UO. Il est trop simple de présenter les chiffres nationaux alors que nombre de bassins d'emplois sont en souffrance
- Qu'une cellule de suivi de l'emploi soit créée dans le cadre de l'arrêt du projet D30
- La réinternalisation des tâches confiées à la sous-traitance au sein des gares
- L'arrêt immédiat des suppressions de postes de sédentaires
- Une véritable négociation sur la mise en œuvre de la polycompétence
- L'ouverture d'une négociation autour des classes attribuées au moment du recrutement
- L'augmentation du nombre de Gestionnaires de Moyens en proximité

CONDITIONS DE TRAVAIL :

L'été 2026 aura été marqué par une succession de vagues de canicules et d'incendies qui ont impacté les conditions de travail des cheminotes et cheminots de la SA Voyageurs. Ce phénomène risque fortement de se multiplier et de gagner en intensité dans les prochaines années.

La CFDT rappelle qu'il revient à la Direction de la SA Voyageurs :

- d'adapter l'organisation du travail (organisation des horaires, réduction du temps de travail en conditions extrêmes, astreintes modulées) selon les alertes Météo-France ;
- de mettre en place des moyens de prévention (accès à l'eau, espaces de repos climatisés ou ventilés, vêtements adaptés, équipements de protection individuelle) ;
- de former et informer les cadres et agents de prévention sur les procédures d'alerte ;
- d'assurer le suivi sanitaire des agents (signalement des incidents liés à la chaleur, suivi médical en cas de malaise thermique) ;
- de maintenir un dialogue permanent avec les organismes de représentation (CSE, syndicats) et de mener des audits réguliers de conformité.

Le déreglement climatique ne date pas de 2026, force est de constater que cette année encore les obligations ont parfois eu du mal à être mises en œuvre, elles doivent dorénavant faire l'objet d'un plan de continuité de l'activité.

POUVOIR D'ACHAT :

Alors que le gouvernement tente de rassurer avec une prévision moyenne annuelle d'inflation à 2,1 %, la Banque de France table sur une inflation à 2,5 % et l'Insee évoque même un possible pic à 3,1 % dès décembre 2026.

Alors que les prix du carburant flambent, depuis le 2 Avril dernier les pouvoirs publics ont autorisé les transporteurs à répercuter leurs surcoûts énergétiques sur leurs clients (à commencer par la grande distribution). Les cheminotes et cheminots sont donc frappés au porte-monnaie par deux fois : au moment de faire le plein pour se rendre au travail et au moment de faire leurs courses.

Pour la CFDT, ce cumul de contraintes sur le pouvoir d'achat ne peut perdurer, nous avons donc renouvelé notre demande d'une aide exceptionnelle « mobilité carburant » sur le modèle de celle obtenue en 2022.

